

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT MARTIN LABOUVAL

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-001

Séance du **14 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VAQUIÉ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06/01/2025

Nombre de membres en exercice : 09

Votants : 7 (6 Présents + 1 Pouvoir)

Présents : VAQUIE Jacques, ISSALY Jacques, REQUISTON Mireille, THIRY Kristelle, FAURIE Laurent, LESTRADE Cécile.

Absente excusée : COSTELLOE Françoise (Pouvoir donné à REQUISTON Mireille).

Absents : DEWITTE Olivier, POURCEL Romain.

Monsieur ISSALY Jacques a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Aménagement place : adoption du plan de financement prévisionnel pour demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la délibération du conseil municipal n°2024-048, prise en séance du 12 novembre 2024, il y a lieu d'apporter une précision : sur cette délibération le montant des travaux indiqué est celui repris sur l'avant-projet remis par le Maître d'œuvre lors de la réunion en mairie du 24/10/2024 pour 339107.80 € HT, le montant des honoraires du maître d'œuvre est également celui qui figure sur cet avant-projet, et non celui du contrat signé de Maitrise d'œuvre pour un montant de 29394.00 € HT, ce qui explique les observations des services de la Préfecture dans le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR.

Il convient donc de rectifier cette erreur en reprenant le montant du contrat de maîtrise d'œuvre signé de 29394.00 € HT dans l'établissement du plan de financement prévisionnel. Monsieur le Maire confirme que le projet prévisionnel des travaux est bien d'un montant de 339107.80 € HT

A ces montants s'ajoutent également, :

- Les frais de géomètre pour 750.00 € HT
- Coordonnateur SPS (estimatif SDAIL) : 5000.00 € HT
- Frais consultation (estimatif SDAIL) : 1500.00 € HT
- Honoraires D'assistance Maitrise d'Ouvrage SDAIL (pas de TVA) 8768.00

Soit un montant global HT de 384519.90 € HT

Monsieur le Maire propose au le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit ci-dessous

Partenaires financiers	Dépenses éligibles	Taux maximum	Assiette éligible HT	Simulation HT
ETAT				
DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	- Travaux de restructuration, d'accessibilité, de sécurité et de création d'espaces publics / Centres bourgs / Travaux visant à améliorer la sécurité routière / Travaux d'aménagement d'espaces verts et plantations uniquement dans le cadre d'un projet global faisant l'objet d'une intervention d'un architecte paysagiste. - Hors enrobés et travaux d'entretien de chaussée Plafond de dépenses éligibles : 500 000€ HT	30%	364 499,90 €	109 349,97 €
REGION				
Dispositifs aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients	Opération située dans les communes de moins de 3000 habitants (hors revêtement de voirie, dépense de réseaux humides et secs) - Plafond de dépenses éligibles : 400 000€ HT	20%	280 370,05 €	56 074,01 €
DEPARTEMENT				
FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales)	Travaux qualitatifs d'aménagement d'espaces publics en centre-bourg ou centre-ville, avec recours à un architecte, urbaniste ou paysagiste concepteur comme mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une mission sur l'ensemble des prestations de conception et de réalisation de l'opération Plafond de dépenses éligibles : 500 000€ HT	20%	280 370,05 €	56 074,01 €
Amendes de police	Plafond de demande : 30 000 € HT	30%	30 000,00 €	9 000,00 €
INTERCOMMUNALITE				
Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne	Fond de concours			20 000,00 €
AGENCE DE L'EAU				
Aides - Agence de l'eau Adour-Garonne	Prestations éligibles à la désimperméabilisation des sols et la création d'îlot de fraîcheur (trame arborée, création de massifs...)	50%	94 035,00 €	47 017,50 €
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNELLES				297 515,49 €
<i>Pourcentage de subventions</i>				77%
AUTO FINANCEMENT OU EMPRUNT				87 004,41 €
TOTAL HT				384 519,90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Approuve la réalisation du projet présenté ci-dessus estimé à 384519.90 € HT
- ✓ Approuve le plan de financement exposé
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat et des subventions auprès des Co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- ✓ Autorise le Maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.

🇫🇷 Voté à l'unanimité

2 / Voirie 2025 – préparation du programme 2025.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il faudrait établir le programme voirie pour 2025.

La discussion s'engage au sein des conseillers municipaux concernant le recensement des divers travaux à prévoir sur la voirie communale :

1/ travaux sur le chemin rural « d'espinaisse » : curage des gouttières à prévoir, passage de la lame et du rouleau

2/ chemin du lac : curage des gouttières à prévoir

3/ chemin de la côte vieille

4/ chemin de Choulbes

5/ Point à temps à prévoir sur la place à prévoir avant de lancer les travaux d'aménagement.

Le conseil municipal, après délibération, charge Monsieur le Maire de faire établir des devis afin de définir le programme de travaux à inscrire au budget 2025.

Voté à l'unanimité.

3 / Projet mise en place Zone 30 à Latoulzanie

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande qu'il lui a été faite de la part des habitants de Latoulzanie concernant la vitesse trop élevée des véhicules qui traversent ce hameau de Latoulzanie.

Monsieur le Maire engage la discussion au sein du conseil municipal.

Il propose de mettre en place une « zone 30 » (de la parcelle AD 151 (Langlois Aline) jusqu'au niveau de la parcelle AD 91 (Ladoux Jean-Claude)).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser de prendre contact avec le Département pour exposer ce problème.

Le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité cette décision.

4/ Examen devis pour dessouchage terrain à côté du cimetière.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis n°00000199, qu'il a fait établir à la SARL FIGUIE LASFARGUES pour le dessouchage du terrain communal à côté du cimetière.

Il donne lecture à l'assemblée du devis N°00000199, le montant des travaux est estimé à 534.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ Approuve le devis présenté pour un montant de travaux estimé à 534.00 € TTC.
- ✚ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour passer commande des travaux.
- ✚ Voté à l'unanimité.

5/ Questions diverses.

1/ Borne incendie pour le causse de St Martin Labouval :

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il faut une canalisation avec un diamètre de 100 pour permettre l'installation d'une borne incendie sur le réseau eau.

Cette question sera posée à la réunion du SESEL par Monsieur ISSALY Jacques, délégué à ce syndicat, lors de la réunion prévue le 20 janvier 2025.

La discussion concernant la borne incendie de Latoulzanie est également engagée par les conseillers.

2/ PNR des Causses du Quercy et IPAMAC :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame COSTELLOE Françoise a assisté à une réunion du PNR sur le plateau des Millevaches avec l'IPAMAC (cette association Inter-Parcs du Massif central regroupe 11 parcs naturels).

La commune de Saint Martin Labouval a été retenue durant le week-end du 28 février au 2 mars 2025 pour des temps de rencontres sur le thème de l'habitabilité, ou les conditions de bien vivre dans les territoires.

Des informations seront portées à la connaissance des habitants de la commune concernant ces trois jours de rencontre par la municipalité.

Fin de la séance.

Fait et délibéré à Saint-Martin-Labouval
Les, jour, mois et an susdits
Le Maire,
VAQUIÉ Jacques



Le secrétaire de séance
ISSALY Jacques